

Courrier du 7 novembre 2025 du SNFOLC 93, du SNEP-FSU 93 et de la FCPE 93 à
MM. Troussel et Constant, président et vice-président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

Date: ven. 7 nov. 2025 à 09:01

Subject: Aide aux lycéens boursiers pour l'achat du forfait imagine R

To: Constant Emmanuel <econstant@seinesaintdenis.fr>, <troussel@seinesaintdenis.fr>

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président,

Vous avez supprimé cette année la subvention qu'apportait jusqu'à présent le Conseil départemental à l'achat du forfait *imagine R* pour les élèves boursiers des lycées.

Bien que le tarif de ce forfait ait augmenté et que, dans le même temps, la situation sociale des familles ne se soit pas améliorée, tous les lycéens et lycéennes sont contraints désormais de payer cette carte annuelle au tarif plein, c'est-à-dire 392,30 €.

Pour rappel, l'année dernière, sur une somme de 382,40 €, la famille d'un lycéen boursier échelon 1 à 4 de Seine-Saint-Denis finançait 292,54 € et celle d'un lycéen boursier échelon 5 à 6, 202,69 €. L'année précédente encore (2023-2024), avec un tarif plein à 373 €, un lycéen boursier échelon 1 à 4 de Seine-Saint-Denis devait s'acquitter de 268,37 € et un lycéen boursier échelon 5 à 6, de 163,73 €. Et cette année encore, en Seine-et-Marne, un lycéen boursier échelon 1 à 4 achète sa carte 264,20 € et un lycéen boursier échelon 5 à 6, 136,10 € grâce aux aides de son Conseil départemental. Même chose dans le Val-de-Marne.

La suppression de cette aide, sans avertissement ni justification, ne laisse pas de nous étonner.

Une telle charge supplémentaire -de 90 euros à 180 euros par enfant- est-ce aux familles de la supporter ? Ici, en Seine-Saint-Denis, et pas dans le Val-de-Marne ? Ici en Seine-Saint-Denis, et pas en Seine-et-Marne ? Ici, en Seine-Saint-Denis, et pas à Paris où tous les lycéens se voient rembourser l'intégralité de ce forfait ?

Et si elles ne le pouvaient pas ?

Est-ce alors au fonds social lycéen de chaque établissement d'en assumer le coût, obligé d'arbitrer entre des dépenses également nécessaires ou de trancher entre des situations familiales souvent dramatiques ?

Ou pensez-vous que les jeunes les moins aisés ce département doivent renoncer à ce forfait au risque de se trouver en quelque sorte assignés à résidence, interdits de se déplacer dans leur propre région, empêchés de profiter d'une ville comme Paris, à quelques kilomètres seulement de chez eux ?

Monsieur le Président du Conseil départemental, Monsieur le Vice-président,

Vous savez, comme nous, que nos élèves, nos enfants ont parfois besoin de sortir de leurs quartiers. Vous savez comme nous quel immense bénéfice, intellectuel, culturel, humain ils peuvent par ailleurs en tirer, boursiers ou non.

Nous sollicitons d'urgence une audience pour nous en ouvrir auprès de vous et vous demander solennellement de rétablir cette subvention.

Dans cette attente, nous vous prions, Monsieur le Président du Conseil départemental, Monsieur le Vice-président, d'agréer l'expression de nos respectueuses salutations,

Pour la FCPE-93 : Isabelle Lacroix

Pour le SN-FO-LC 93 : Alain Gluckstein

Pour le SNEP-FSU 93 : Romain Dutriez